



16ème législature

Question N° : 1942	De Mme Sarah Tanzilli (Renaissance - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Amélioration de la sécurité dans les transports en commun	Analyse > Amélioration de la sécurité dans les transports en commun.
Question publiée au JO le : 04/10/2022 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Date de signalement : 06/12/2022 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Sarah Tanzilli appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la sécurité des usagers dans les transports en commun. Le 15 septembre 2022, le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) a publié les résultats d'une étude sur l'évolution des vols et violences enregistrés dans les réseaux de transports en commun en 2021. 122 000 victimes ont été dénombrées, soit 4 % de plus qu'en 2020, mais toujours moins qu'avant la pandémie de covid-19. En revanche, la plus forte augmentation enregistrée concerne les violences sexistes et sexuelles, affichant une hausse de 32 % en 2021. Or la sécurité dans les transports publics de voyageurs et les gares constitue une nécessité pour les usagers, qui doivent pouvoir se déplacer dans un environnement sûr à toute heure de la journée. Ces statistiques font état d'une situation différenciée et d'une évolution hétérogène selon les territoires. Le département du Rhône particulièrement fait l'objet d'une augmentation de 44 % du nombre de victimes de vols ou de violences dans les transports en commun, soit la plus importante augmentation, de très loin, constatée sur le territoire national. De tels écarts entre les territoires ne peuvent pas être étrangers aux choix opérés par les acteurs locaux de sécurité. Ainsi, Mme la députée souhaite connaître les moyens d'actions que le ministère de l'intérieur entend déployer pour lutter contre les vols et violences dans les transports en commun ainsi que ceux mis en œuvre par les collectivités compétentes. Elle souhaite également connaître les modalités de leur coordination dans le cadre du *continuum* de sécurité afin de lutter au mieux contre ces phénomènes.